

# Collectif métropole aidante

## Objectifs définis dans la charte

1. Reconnaître le rôle des aidants, leur engagement et leur contribution au système de santé.
2. Comprendre l'impact des situations de dépendance et repérer les difficultés rencontrées par les aidants.
3. Respecter le libre choix et la volonté des personnes et construire des réponses adaptées à chaque situation.
4. Développer une approche préventive et globale de l'accompagnement des personnes vulnérables et de leurs proches aidants.
5. Développer l'information et faciliter l'accès des proches aidants aux dispositifs de répit, de soutien et d'accompagnement du territoire.
6. Inscrire l'action de chacun des partenaires dans une démarche collective d'information, de formation et de coopération.

## Structuration du collectif

Le collectif métropole aidante s'est structuré en association loi 1901. Les adhérents sont répartis en 4 collèges afin de permettre une gouvernance à plusieurs voix :

- **Les fondateurs** sont garants de l'éthique et du respect des valeurs défendues par l'association.
- **Les acteurs** œuvrent en faveur du soutien aux proches aidants.
- **Les partenaires** sont des personnes physiques ou morales qui apportent soutien moral, financier ou matériel à l'action de l'association.
- **Les proches aidants** sont toutes personnes physiques en situation d'aidance.

Le tableau ci-dessous présente les différents droits des adhérents, ainsi que les conditions d'accès à chaque collège, plus particulièrement au collège des acteurs.

	Fondateurs	Acteurs	Partenaires	Proches aidants
<b>Droits des adhérents</b>				
Gouvernance au CA	7 sièges	3 sièges	3 sièges	3 sièges
Logo sur le site internet	Logo sur la page d'accueil	Logo sur la page « Qui sommes-nous »	Logo sur la page « Qui sommes-nous »	
Groupes de travail/actions	Oui	Oui	Oui	Oui
Animation du lieu d'accueil	Oui	Oui	Oui	Oui
Réservation des espaces	Oui	Oui	Oui	Non
Fiches services	Oui	Oui	Non	Non
<b>Conditions d'accès aux différents collèges</b>				
Personnalité juridique	Personne morale ou physique	Personne morale ou physique	Personne morale ou physique	Personne physique
Entité juridique	Toutes	Toutes	Toutes	
Présent sur le territoire de la métropole de Lyon	Oui	Oui	Oui	Oui
		Conditions spécifiques définies ci-dessous ↓		

## Critères définissant le périmètre de recensement de l'offre d'un acteur

### Une offre présente au sein de la métropole lyonnaise

- L'offre est **mobilisable par l'aidant lui-même\*** sur le territoire de la métropole en **permanence**.
  - Les propositions ponctuelles d'acteurs qui se déplacent à Lyon ne sont pas recensées.
  - L'offre peut être nationale, dans la mesure où elle est présente au sein de la métropole lyonnaise.
  - **Exception** : les séjours de vacances répit sont recensés au niveau national.
- Les personnes physiques représentant la structure adhérente au collège des acteurs doivent participer à la vie associative.

*\* sans orientation MDPH ou sans passer par un professionnel.*

### Une proposition centrée sur les aidants

- La proposition **doit bénéficier directement à l'aidant**. (Le répit pour l'aidant est un critère essentiel. Une solution centrée sur l'aidé qui soulage indirectement les aidants n'est pas recensée. La personne accueillie dans un service peut être différente du bénéficiaire du service. Prise en charge de l'aidé, l'aidant ou la dyade possible).
- Le service est **ciblé sur l'aidant**. (Une proposition s'adressant à tout public sans avoir une action spécifique pour les aidants n'est pas recensée).
- L'offre doit être **construite et aboutie** (la structure doit pouvoir renseigner tous les champs d'une fiche service).
- L'acteur doit avoir une **expérience dans le champ des aidants** ou une **sensibilité** à la problématique.
- L'offre doit être **mobilisable directement par l'aidant** (pas d'adressage professionnel).
- Les propositions peuvent être de **tout type** (la catégorisation en 8 familles n'est pas figée) dans la mesure où elles sont ciblées pour les aidants.
- La proposition **ne doit pas se confondre avec la démarche métropole aidante**.